

## **Règlement Enduro Carpes (Vénérieu)**

- 4 cannes par équipe.
- 1 seul hameçon simple par ligne.
- Tapis de réception et sac de conservation obligatoires.
- Pose de repères permanents interdite.
- Toute embarcation et canons à bouillette interdits.
- L'utilisation de détecteurs est obligatoire pour la pêche de nuit. Afin de garantir une parfaite quiétude, évitez de les faire sonner abusivement.
- Lors de la pêche de nuit, seul un éclairage discret est autorisé pendant la prise du poisson.
- Les coups de pêche sont délimités par des rings.
- Aucun amorçage n'est autorisé avant le début de l'épreuve. Seul le sondage est permis.
- L'amorçage et le lancer des lignes doivent se faire à l'intérieur du ring.
- La présence d'au moins un des deux équipiers est obligatoire dans le ring. Les lignes devront être relevées si elles gênent la prise d'un poisson.
- Seul le pêcheur manipulera le poisson capturé. Tout décès d'un poisson survenu suite à une mauvaise manipulation ou négligence entraînera la disqualification et exclusion immédiate de l'équipe.
- Seuls les carpes (miroir, commune, cuir) et les esturgeons seront comptabilisés.
- Lors de la pesée, le pêcheur et le commissaire doivent valider la tare du peson (à zéro avec filet de pesée humide en suspension). En cas de contestation sur le poids, il sera fait appel au second commissaire qui tranchera.
- Tout poisson ferré avant la fin de l'épreuve sera comptabilisé s'il est mis au sec dans les 10 minutes qui suivent le signal de fin d'épreuve.
- Aucun bruit sur les berges durant l'épreuve, circulation interdite.
- Les emplacements seront maintenus propres.
- Tout feu au sol est interdit. Seul le barbecue sur pied est autorisé.
- Interdiction de jeter les restes d'amorce à la fin de l'épreuve.
- Les animaux seront tenus en laisse et leurs déjections ramassées.
- Les mineurs devront fournir lors de l'inscription une autorisation parentale écrite.
- Le règlement intérieur du site s'applique également durant l'épreuve. Prise en considération obligatoire, tout manquement sera sanctionné.
- Toutes les équipes devront être en possession du présent règlement durant l'épreuve.

En cas de vol, de dégradation ou d'accident, la responsabilité de l'association ne pourra pas être mise en cause.